

31.11.18

Du Vingt quatrième jour du mois de novembre mil huit cent soixante-six à quatre heures du soir

N° 58

ACTE DE NAISSANCE de Victor-François Joseph-Marie Renault né le même jour

à quatre heures du matin fils légitime de Joseph Renault âgé de trente-deux ans, profession de débitant de tabac

\* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

acte en date du 27  
mil neuf cent  
à la Mairie de  
Renault, canton  
François  
naissance est constatée dans  
le contrat de mariage  
de  
de l'enfant  
action faite par Nous, Greffier  
Municipal d'Ille-et-Vilaine, de LOUDEAC.

et de Arzeline Le Blain âgée de vingt-cinq ans, profession de ménagère demeurant au Bourg

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être au sexe masculin

La déclaration de la naissance a été faite par le père de l'enfant âgé de trente-deux ans, profession de débitant de tabac demeurant au Bourg

Premier témoin, François Badouard âgé de trente-neuf ans, profession de cordonnier demeurant au Bourg

Second témoin, Mathurin Simon âgé de quarante-trois ans, profession de serrurier demeurant au Bourg

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont déclaré savoir signer, excepté le père.

Badouard M. Simon

Chousta  
acte en date du  
mil neuf cent  
à la Mairie de  
François  
naissance est constatée dans  
le contrat de mariage  
de  
de l'enfant  
action faite par Nous, Greffier  
Municipal d'Ille-et-Vilaine, de LOUDEAC.

Constaté suivant la loi, par moi Pierre Marie Forestier, Officier de l'Etat civil soussigné.

P. Forestier